

DECISION n°2018-305

(Annule la décision 2018-278)

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

GARDES ADMINISTRATIVES et SUPPLEANCE

Le Directeur général du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret 2010-347 du 24 avril 2013 prévoyant la liste des personnes habilitées à effectuer des gardes administratives ou techniques ;

Vu la nomination en date du 01 janvier 2017 de Madame Sandrine MINCHENEAU en qualité d'attachée d'administration chargée des affaires médicales,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2018 désignant Monsieur Hugo MONTAMAT, Directeur du Centre Hospitalier de Dreux à compter du 21 décembre 2018.

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à Madame Sandrine MINCHENEAU pour signer dans la limite des attributions relevant de la garde administrative, tout acte, attestation ou décision relevant de cette mission.



Article 2 :

En cas d'absence de Monsieur MONTAMAT Hugo, Directeur, délégation est donnée à Madame Sandrine MINCHENEAU pour signer les documents suivants :

- Contrat de remplacement d'un praticien
- Contrat de vacation d'une sage-femme

Article 3 :

Cette délégation est assortie de l'obligation pour les délégataires de rendre compte à l'autorité délégante des opérations réalisées, ainsi que de toute difficulté sérieuse ou pressentie, ou situation particulière rencontrées dans le cadre des gardes administratives et suppléance.

Article 4 :

La présente décision sera notifiée à l'intéressé, communiquée au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Dreux, transmise au comptable de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

Article 5 :

Cette décision prend effet à compter du 21 décembre 2018.

A Dreux, le 21 décembre 2018

Sandrine MINCHENEAU

Attaché d'administration hospitalière chargée des affaires médicales

Hugo MONTAMAT

Directeur

Copies :

- Mme S. MINCHENEAU
- Dossier administratif ;
- Trésorerie, conseil de surveillance, préfecture (recueil des actes administratifs)